



MAIRIE DE PRISSÉ
BP 3
71960 PRISSÉ
Tel : 03.85.37.80.08
Fax : 03.85.37.63.15.
mairiedepresse@orange.fr

Ecole primaire de Prissé

Inscription

L'inscription se déroule en mairie du 3 avril au 3 mai 2018 au secrétariat de mairie, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Celles-ci concernent les enfants nés en 2015 et les nouveaux habitants.

Vous devez fournir en mairie certaines pièces : fiche de renseignements, livret de famille, justificatif de domicile, certificat de vaccinations (copie du livret médical), documents téléchargeables sur www.mairie-prisse.fr (rubrique vie pratique / vie scolaire) ou disponibles au secrétariat de mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Au vu de ces documents, la mairie vous délivrera le certificat d'inscription à l'école qui sera à remettre au directeur de l'école.

En cas de première inscription dans une école (élèves de petite section) ces pièces suffisent à l'inscription de votre enfant.

Des temps dédiés seront prévus pour faciliter l'accueil de votre enfant, sur rendez-vous pris lors de votre inscription en mairie.

Si votre enfant était déjà inscrit dans une autre école vous devrez également fournir un certificat de radiation provenant de son ancienne école (à demander à l'ancien directeur).

Ce document vous sera demandé par le directeur le jour où votre enfant arrivera à l'école.

En cas de questions vous pouvez contacter le directeur de l'école ou le secrétariat de l'école.

L'horaire de l'école à Prissé est :

- **Classe matin** les Lundi Mardi Jeudi et Vendredi de 09h00 à 12h00
Accueil par les enseignants de 8h50 à 9h00.
- **Classe soir** les Lundi Mardi Jeudi et Vendredi de 13h30 à 16h30
Accueil par les enseignantes de 13h20 à 13h30.

La rentrée scolaire des élèves, aura lieu **le Lundi 3 septembre 2018**.

Lovato Jean Pierre –

Directeur de l'école primaire de Prissé : 06.37.43.25.58

Secrétariat de l'école : 03 85 37 80 42

0711269U@ac-dijon.fr